

Infos pratiques / Gestion des déchets / Directives

Types d'ordures	Remarques	Lieu de dépôt
Ordures ménagères	Dans des sacs taxés soigneusement fermés	Moloks à ordures (Ecopoints)
Papier et carton non souillé	Les cartons doivent être ouverts ou écrasés (ouverture - 18 cm x 40 cm) Non, merci : Les papiers et cartons souillés (ex. nappes, serviettes, etc.) vont dans les sacs taxés.	Moloks à papier (Ecopoints/déchetterie)
Verre alimentaire, bouteilles et bocaux	Oui, volontiers : - Les bouteilles et les bocaux. - Triez selon les couleurs blanc, brun et vert. Toutes les autres couleurs dans le compartiment vert. - Enlevez le couvercle et les fermetures. Laissez les étiquettes en papier. - Rincez soigneusement les emballages de denrées alimentaires, pour des raisons d'hygiène. Non, merci : - Les vitrages de fenêtres et les miroirs doivent être évacués dans les déchets inertes. - Les verres à boire, les assiettes en verre, les vases contiennent souvent du plomb et doivent être évacués avec les déchets inertes. - Les objets en céramique, grés ou porcelaine (tasses, assiettes, pots, etc.) doivent être évacués dans les déchets inertes.	Bennes à verre (Ecopoints/déchetterie)
PET	Oui, volontiers : - Seulement les bouteilles à boisson vidées de l'air. - Rincez soigneusement les bouteilles, pour des raisons d'hygiène. Non, merci : - Bouteilles de lait, de crème à café et de yogourt à boire. - Gobelets pour boissons, glaces, yogourts, etc. - Flacons de lessive et de détergent. - Bouteilles de shampoings et autres produits cosmétiques.	Container à PET (Ecopoints/déchetterie/points de vente)

	<p>- Blisters (coques en plastique) pour la viande, les légumes et les fruits.</p> <p>- Petites bouteilles pour le vinaigre, l'huile et les sauces à salade. Bien que la plupart de ces emballages soient en PET, ils ne peuvent pas être collectés avec le PET. Les résidus d'huile et de vinaigre entraînent des complications lors du processus de lavage et de traitement du matériau.</p>	
Plastique	<p>En novembre 2017, l'OFEV, le Cercle Déchets et l'Organisation Infrastructures communales ont proposé une manifestation sur le futur des collectes de déchets plastiques provenant des ménages. Les trois organisateurs y ont présenté leur position. Chiffres à l'appui, ils concluent que la collecte séparée des plastiques n'est pertinente qu'avec un rapport coût-efficacité approprié, ce qui n'est actuellement pas le cas pour les plastiques mélangés des ménages, car la part valorisée de bonne qualité y est trop faible. La limitation à la source est, pour le moment, la mesure la plus efficace. Extrait de « Forum déchets »</p>	Dans les sacs taxés/ Moloks à ordures (Ecopoints)
Aluminium et emballages en aluminium, y compris canettes	L'aluminium et le fer blanc sont collectés ensemble. Ils sont ensuite séparés par le récupérateur grâce à des aimants.	Containers à alu/fer blanc (Ecopoints/déchetterie/points de vente)
Fer blanc (boîtes de conserves, couvercles de bocaux)	L'aluminium et le fer blanc sont collectés ensemble. Ils sont ensuite séparés par le récupérateur grâce à des aimants.	Containers à alu/fer blanc (Ecopoints/déchetterie/points de vente)
Ferraille (métaux, cuivre, laiton, plomb)		Déchetterie
Capsule en aluminium	<p>Oui, merci : Capsules à café et capsules professionnelles en alu</p> <p>Non, merci : Capsules en plastique ou en composite</p>	Container à capsules Nespresso (Déchetterie)

Infos pratiques / Gestion des déchets / Directives

Textiles et chaussures	En bon état et propre. Non, merci : Matériaux non textiles, habits détériorés ou sales, restes et chutes de tissu, matelas, revêtements de meubles rembourrés, tapis, matériaux isolants et chaussures en mauvais état.	Container Valtex (vert) (Ecopoints/déchetterie)
Huile usagée		Déchetterie
Piles et batteries		Déchetterie/points de vente
Pneus	Reprise facturée	Déchetterie
Déchets toxiques et dangereux Peintures et solvants	Retour au magasin	Déchetterie/points de vente
Médicaments	Retour en pharmacie	
Néons, ampoules	Les ampoules ordinaires, composées de métaux et de verre, peuvent aller sans problème à la poubelle. Les ampoules économes (fluocompactes), les néons et les LED, qui contiennent de l'électronique, des gaz et des poudres fluorescentes toxiques, ne doivent pas aller à la poubelle. Elles doivent être retournées au magasin ou amenées en déchetterie.	Déchetterie/points de vente
Appareils électriques : appareils de bureautique, informatique, de télécommunication et de loisirs (TV, stéréos, radios, caméscopes, etc.)	Reprise gratuite par les points de vente	Déchetterie/points de vente
Appareils électroménagers, de bricolage et de loisirs (perceuses, tondeuses, etc.)	Reprise gratuite par les points de vente	Déchetterie/points de vente
Objets encombrants incinérables	Benne à objets encombrants	Déchetterie ou directement à la SATOM

Infos pratiques / Gestion des déchets / Directives

Déchets inertes (carrelage, béton, etc.)	Sont acceptés à la déchetterie jusqu'à 30 kg	Déchetterie
Déchets végétaux	De préférence dans un compost privé	Benne à la déchetterie

Le **recyclage par le biais des magasins** est plus écologique :

- Vous emportez vos déchets recyclables (exemple : les bouteilles vides en PET) quand vous allez faire vos courses ;
- Le camion livrant la marchandise (exemple : les bouteilles pleines en PET) reprend le produit usagé (exemple : les bouteilles vides en PET) par la même occasion.

Le nombre de trajets, la consommation de carburant et les émissions de CO₂ sont ainsi diminués.

Élimination des appareils électriques et électroniques

Nous vous rappelons que pour l'art. 4 de l'OREA (Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques) les commerçants sont tenus de reprendre gratuitement les appareils qu'ils proposent dans leur assortiment.